



LISTRAC-MÉDOC

# ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION N° 005-2023-URB

**Le Maire de la Commune de LISTRAC-MEDOC**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
**Vu** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,  
**Vu** le Codes Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1, L2213-2 et L2215-21,  
**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R411-1 à R411-9 et R411-25 à R411-28,  
**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,  
**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I-8<sup>ème</sup> Partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

**CONSIDERANT** que pour permettre l'exécution des travaux, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :

- **Occupation de 6 places de parking pour la rénovation et l'accès de la boutique de la CAVE de Listrac-Médoc au niveau du 21 Avenue de Soulac.**  
Par :
- Vignerons Associés Moulis Listrac – 21 Avenue de Soulac – 33480 LISTRAC-MEDOC.

## ARRETE :

**ARTICLE 1 :** A compter du 23 Janvier 2023 et pendant la durée des travaux (90 jours – 23 Avril 2023), la circulation sera alternée dans la zone des travaux. L'alternance de la circulation sera réglée par des ouvriers munis de piquets mobiles K.10 ou au moyen de feux tricolores mis en place par l'entreprise en charge des travaux.

**ARTICLE 2 :** La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h et tout dépassement sera interdit au droit du chantier ;  
Le stationnement dans la zone des travaux est interdit

**ARTICLE 3 :** A l'approche du chantier, ainsi que sur le chantier même, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

**ARTICLE 4 :** L'entreprise en charge de l'exécution des travaux est tenue de remettre la voirie dans le même état qu'elle était avant le commencement de ces travaux.

**ARTICLE 5 :** Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**ARTICLE 6 :** Le camion destiné à l'enlèvement des ordures ménagères devra pouvoir circuler sur cette voie le jour de collecte à savoir le **vendredi matin**.

**ARTICLE 7 :** Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

**Ampliation du présent arrêté sera adressée à :**

- M. le Maire de la Commune,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Castelnau de médoc,
- Service de la Police municipale,
- M. le Directeur de l'Entreprise chargée des travaux,
- Communauté de Communes « La Médullienne »,
- Service Départemental Incendie et Secours Gironde.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Listrac-Médoc,  
Le 20 janvier 2023

Le Maire,  
Aurélie TEIXEIRA.  
Par délégation du Maire,  
Le DGS, Stéphane VIATEUR.





## Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

### Gestionnaires des réseaux routiers

#### Le demandeur

Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Nom : ..... Prénom : .....  
Dénomination : Vigieiros assoc des routes Lurzac Représenté par : Pierre chevin ducken  
Adresse Numéro : 21 Extension : ..... Nom de la voie : avenue de Soular  
Code postal 33480 Localité : Lurzac - Nedoe Pays : France  
Téléphone 0556580319 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....  
Courriel : chevin.pierre@guait.com

#### Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....  
Code postal ..... Localité : ..... Pays : .....  
Téléphone ..... Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....  
Courriel : .....@.....

#### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....  
Hors agglomération  En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + .....  Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + .....   
Adresse Numéro : 21 Extension : ..... Nom de la voie : avenue de Soular  
Code postal 33480 Localité : Lurzac - Nedoe

#### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : .....  
Description des travaux : Alimentation d'un chantier de rénovation d'une boutique et de ses accès  
Date prévue de début des travaux : 23 01 2023 Durée des travaux (en jours calendaires) : 90

#### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 90 Date de début de réglementation 23 01 2023  
Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
Basculement de circulation sur chaussée opposée   
Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement   
Restriction de chaussée :  
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue .....  
Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s) .....

Interdiction de :

**Circuler**  
Véhicules légers   
poids lourds

**Stationner**  
véhicules légers   
poids lourds

**Dépasser**  
véhicules légers   
poids lourds

Vitesse limitée à :   km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

**La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :**

Le demandeur  Une entreprise spécialité   
Nom : ..... Prénom : .....  
Dénomination : ..... Représenté par : .....  
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....  
Code postal     Localité : ..... Pays : .....  
Téléphone       Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :    
Courriel : .....@.....

**Pièces jointes à la demande**

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers   
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation   
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 16 01 2023

Nom : chenin Prénom : Pierre

Qualité : Directeur

**VIGNERONS ASSOCIES**  
MOULIS - LISTRAC - CUSSAC-FORT-MEDOC  
21 avenue de soulac 33480 Listrac-Médoc  
BOUTIQUE LISTRAC : 05 56 58 03 19  
BOUTIQUE CUSSAC : 05 56 58 92 85  
Site : [www.cave-listrac-medoc.com](http://www.cave-listrac-medoc.com)  
Siret 781 932 181 000 14

VIGNERONS ASSOCIES DE MOULIS LISTRAC ET CUSSAC FORT MEDOC  
SOCIETE COOPERATIVE  
21 avenue de Soulac 33480 LISTRAC MEDOC  
R.C.S. BORDEAUX D 781 932 181 (2002D01494)

Notice  
Annexe cerfa 14024\*01

La demande concerne l'occupation de 6 places de parking en façade de nos parcelles section F 2895/2819/152 afin d'alimenter en matériaux notre chantier de rénovation de la boutique et de sécuriser les abords de ce chantier.  
Pas de changement sur la circulation du parking.

Le Directeur  
Pierre Chenin



